



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	12

OBJET :

Remboursement des
frais engagés par
l'association La Peña
Garonesa suite aux
dégradations de la
salle des fêtes

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le **15 SEP. 2022**

ID : 031-213102247-20220915-DEL_2022_04_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-04-09

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme GALLEGRO (Procuration à M. FRATUS), Mme ECHEVARNE, M. LARQUE,

Absents non excusés : M. BRATUCCI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de la commune,

Vu la demande de M. Serge LAUNAY, Président de l'association La Peña Garonesa, en date du 19 juillet 2022, accompagnée de la facture des réparations réalisées pour un montant de 259,07 €,


Considérant le vandalisme subi par la salle des fêtes et l'association La Peña Garonesa qui dispose de placards dans ladite salle des fêtes,


Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de rembourser l'association La Peña Garonesa pour un montant de 259,07 € pour les frais engagés pour les réparations de leurs placards situés dans la salle des fêtes de Gourdan-Polignan,
- **Indique** que ce montant est inscrit au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>